



SFR

*SA au capital de 3 423 265 598,40 € RCS Paris 343 059 564*

*Siège social : 1 Square Béla Bartók 75015 Paris*

## **CONDITIONS PARTICULIERES D'ABONNEMENT OFFRE SFR « REMISE 15% AMBASSADEURS » Novembre 2015**

SFR permet aux Collaborateurs personnes physiques des sociétés intervenant directement auprès des clients SFR pour l'installation et le dépannage des équipements BOX SFR (ADSL ou Fibre optique / FTTB) ayant participé au programme de formation et d'agrément SFR Assistance délivré par le groupe Ducretet avant la souscription de l'offre et réalisant tous les mois des interventions auprès des clients SFR, (ci-après « le Prestataire »), ainsi qu'aux STIT NC référencés chez SFR pour l'installation des box FTTB notamment, de profiter d'une offre SFR « Remise 15% Ambassadeurs SFR » (ci-après « l'Offre Ambassadeurs »), laquelle offre la possibilité de bénéficier de conditions particulières, notamment tarifaires, sur un abonnement personnel compatible SFR Mobile, SFR Ligne Fixe, Internet en mobilité (Abonnement clé Internet 3G+ ou offre Internet pour tablette) ou ADSL ou Fibre Optique souscrit.

Chaque Prestataire pourra bénéficier de cinq (5) offres « Remise 15% Ambassadeurs SFR » maximum, à valoir sur les offres grand public commercialisées par SFR en France métropolitaine, à l'exclusion des offres énumérées dans les présentes Conditions Particulières d'abonnement, dont il est le titulaire exclusif.

## **ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT**

**1.1.** Les présentes Conditions Particulières d'Abonnement ont pour objet de définir les conditions d'accès, pour les Prestataires, à l'offre de remise spécifique qui leur est proposée.

**1.2.** Les relations entre SFR et le Prestataire sont régies, pendant la durée de validité de l'Offre Ambassadeurs détaillée à l'article 3 des présentes Conditions, par les présentes Conditions Particulières ainsi que par les Conditions Générales d'Abonnement complétées des Conditions Particulières d'Abonnement attachées aux offres concernées, applicables à la date de souscription de l'abonnement, et ce, dans toutes leurs dispositions compatibles avec les présentes Conditions Particulières et non contraires à celles-ci.

**1.3.** Les présentes Conditions Particulières forment un contrat accessoire aux Conditions Générales ou Particulières d'Abonnement applicables à l'offre SFR grand public souscrite qui constituent le contrat principal d'abonnement.

L'offre « Remise 15% Ambassadeurs SFR » n'est pas cumulable avec une autre offre de remise (hors offres Multi-Packs) dont peut éventuellement déjà bénéficier le Prestataire et est incompatible avec tous les services, les offres et les options proposés par SFR détaillés ci-dessous :

- Les offres SFR La Carte et SFR Business Team
- Les offres de rétention
- Les abonnements ou options détaillées en annexe 1

## **ARTICLE 2 – MODALITE D'ACCES A L'OFFRE AMBASSADEURS SFR**

Le bénéfice de l'Offre Ambassadeurs est réservé aux Prestataires ayant souscrit, à titre personnel, un abonnement SFR compatible (mobile, fixe, Internet en mobilité, fibre optique FTTH/FTTB ou ADSL) et ayant demandé, la « Remise 15% Ambassadeurs SFR » depuis <http://www.offresPartenairesfr.fr/>

Afin que le Prestataire puisse bénéficier de l'Offre, il doit justifier être le titulaire exclusif de l'abonnement auquel elle se rapporte :

- En cas de souscription d'un abonnement mobile ou d'un abonnement Internet en mobilité compatible, celui-ci doit être au nom, prénom et date de naissance du Prestataire.
- En cas de souscription d'un abonnement fixe, ADSL ou fibre optique, celui-ci doit être au nom, au prénom et à l'adresse du Prestataire, un justificatif de domicile pouvant être demandé par SFR

Chaque Prestataire pourra bénéficier de cinq (5) Offres Ambassadeurs maximum, tous abonnements SFR confondus (abonnement mobile bloqué ou non bloqué, abonnement Internet en mobilité ou abonnement fixe, abonnement ADSL ou fibre optique), dans la limite des offres SFR compatibles.

Afin qu'il puisse bénéficier de l'Offre Ambassadeurs, il appartient au Prestataire d'en faire la demande sur le site web mis à sa disposition.

### **ARTICLE 3 - ENTREE EN VIGUEUR - DUREE**

L'Offre Ambassadeurs entre en vigueur à partir de la date de facturation suivant la réception de la demande de « Remise 15% Ambassadeurs SFR » par le Service Client SFR ou à la date de facturation d'après si le délai entre la réception et la date de facturation suivante est inférieur à 5 jours.

### **ARTICLE 4 – TARIF APPLICABLE**

**4.1** Le service souscrit à titre principal, les services complémentaires et optionnels sont décrits dans la documentation tarifaire applicable à l'offre souscrite et qui est établie et mise à jour par SFR.

**4.2** En cas de souscription d'un abonnement mobile SFR non bloqué, d'un abonnement Internet en mobilité non bloqué ou d'un abonnement fixe, ADSL ou fibre optique compatibles avec l'Offre Ambassadeurs, les tarifs des services souscrits, quels qu'ils soient, seront remisés de 15%. La remise porte sur le total hors taxe dû par le Prestataire et sera effectuée sur la facture adressée au Prestataire.

**4.3** Pour les titulaires d'une offre forfait bloqué de SFR ou d'un abonnement Internet en mobilité bloqué compatibles avec l'Offre Ambassadeurs, seul le service principal (abonnement mensuel) fera l'objet d'une remise de 15%, laquelle portera sur le montant hors taxe de l'abonnement mensuel et sera effectuée sur la facture adressée au Prestataire. Les autres services et options (rechargements inclus) seront facturés au tarif grand public en vigueur.

### **ARTICLE 5 - FIN D'APPLICATION DE L'OFFRE AMBASSADEURS**

L'Offre Ambassadeurs cesse de s'appliquer immédiatement et de plein droit en cas de résiliation du contrat de l'abonnement SFR auquel elle se rapporte, quelle que soit la cause ou l'auteur de cette résiliation.

Une fois le contrat d'abonnement résilié, le Prestataire devra créer un dossier de réclamation dans l'onglet dédié sur le site <http://www.offresPartenairesfr.fr/> pour remettre à jour son compteur d'Offres disponibles, dès lors qu'il est toujours éligible à l'Offre Ambassadeurs.

### **ARTICLE 6 - RENOUELEMENT DU MOBILE**

**6.1** Chaque Prestataire titulaire d'un abonnement mobile SFR compatible avec les offres de renouvellement de mobile proposées par SFR à ses clients, bénéficie desdites offres de renouvellement de mobile dans les conditions en vigueur.

Pour les Prestataires titulaires d'un abonnement mobile SFR non bloqué compatible (à l'exception des forfaits suivants : Les Minis de SFR, ABC, SFR ACCES ou Neuf Mobile Liberté par SFR et des Formules Carrées sans engagement) effectuant leur renouvellement de mobile sur sfr.fr rubrique « espace client » ou en contactant le Service Client au 1023 (temps d'attente gratuit puis prix d'un appel normal depuis son mobile SFR), bénéficieront d'une remise de 15% à valoir sur le prix du nouveau mobile acheté, celui-ci étant porté sur la facture

faisant l'objet de la « remise 15% Ambassadeurs », sous réserve des dispositions prévues à l'article 6.2.

**6.2** Par dérogation aux règles du renouvellement de mobile grand public en vigueur, les Prestataires titulaires d'un abonnement mobile SFR (à l'exception des forfaits suivants : des forfaits sans engagement, des forfait assortis de la Formule Eco Avantage, Les Minis de SFR, ABC, SFR ACCES ou Neuf Mobile Liberté par SFR) faisant l'objet d'une « remise 15% Ambassadeurs » n'ayant pas bénéficié d'une autre offre de renouvellement durant les 18 derniers mois, n'ayant pas eu d'incident de paiement, acceptant les conditions de réengagement d'abonnement en vigueur, acceptant de se réengager pour une durée de 24 mois minimum et de renoncer au Programme Garantie Carré Rouge, peuvent bénéficier d'un renouvellement de mobile à « prix nouveau client ».

Par dérogation aux règles du renouvellement de mobile grand public en vigueur, les Prestataires titulaires d'un forfait 4G de SFR (à l'exception des forfaits sans engagement et des Prix Eco) faisant l'objet d'une « remise 15% Ambassadeurs » et n'ayant pas bénéficié d'un renouvellement de mobile sur les 18 derniers mois passés, n'ayant pas eu d'incident de paiement, acceptant les conditions de réengagement d'abonnement en vigueur et acceptant de se réengager pour une durée de 12 mois minimum peuvent bénéficier d'un renouvellement de mobile à prix « Nouveau Client ».

**6.3** Les Prestataires souhaitant bénéficier des offres de renouvellement de mobile visées à l'article 6.2 des présentes Conditions devront impérativement effectuer ledit renouvellement de mobile sur [www.sfr.fr](http://www.sfr.fr) depuis la rubrique « espace client » ou en contactant le Service Client au 1023 (temps d'attente gratuit puis prix d'un appel normal depuis son mobile SFR) et choisir un « paiement sur facture » pour bénéficier de la remise -15% sur le prix du mobile.

**ANNEXE 1 : Liste des Abonnements SFR et des Options SFR incompatible avec la « Remise 15% Ambassadeurs »**

Option Ligne Fixe
Abonnement gratuit
Abonnement Presse
Abonnement Temporaire
Compteur SFR Pro
Contentieux - Facturation suspendue
Démonstration Point de Vente
Forfait 4H Série Exclusive
Forfait assoc. étudiants 4H (2h+2h S&WE)
Forfait assoc. étudiants 8H (4h+4h S&WE)
Forfait Bloqué 1 Heure
Forfait Bloqué 2 Heures
Forfait Bloqué 3 Heures
Forfait Bloqué 45 minutes
Forfait Bloqué Edition Spéciale
Forfait Bloqué Essentiel 40 Minutes
Forfait Bloqué MTV 1Heure 3 n° favoris
Forfait Bloqué MTV 1Heure Texto illimité
Forfait Bloqué MTV 1Heure30 3 n° favoris
Forfait Bloqué MTV 2Heures 3 n° favoris
Forfait Bloqué MTV 2Heures Texto illimit
Forfait Bloqué MTV 3Heures 3 n° favoris
Forfait Bloqué MTV 3Heures Texto illimit
Forfait Bloqué Série Exclusive
Forfait bloqué Série limitée
Forfait Bloqué Série Spéciale
Forfait Bloqué SFR 15 Euros
Forfait Bloqué SFR 17 Euros
Forfait Bloqué SFR 18 Euros
Forfait Bloqué SFR 18 Euros WEB
Forfait Bloqué SFR 22 Euros
Forfait Bloqué SFR 24 Eur 1h+1h WE + 100
Forfait Bloqué SFR 24 Eur 1h+1h WE + 60
Forfait Bloqué SFR 24E 1h+Texto Gratuit
Forfait Bloqué SFR 25 Euros
Forfait Bloqué SFR 25 Euros WEB
Forfait Bloqué SFR 30 Euros
Forfait Bloqué SFR 35 Euros

Forfait Bloqué SFR 35 Euros WEB
Forfait Bloqué SFR 35E 2h+10h WE SFR&fix
Forfait Bloqué SFR 36E 2h+appels Grat. W
Forfait Bloqué SFR 37 Euros
Forfait Bloqué SFR Série limitée
Forfait Bloqué SFR Série Limitée 23 Euro
Forfait Bloqué WEB 1 Heure
Forfait Bloqué WEB 2 Heures
Forfait Bloqué WEB 3 Heures
Forfait K.D 15MN
Forfait K.D 1H
Forfait MAXX Extra Large
Forfait MAXX Large
Forfait sans engagement Clé Internet 3G+
Forfait SFR h. Soir&WE -10H(5h+5h Soir&WE)
Forfait SFR h. Soir&WE -2H(1h+1h Soir&WE)
Forfait SFR h. Soir&WE -4H(2h+2h Soir&WE)
Forfait SFR h. Soir&WE -6H(3h+3h Soir&WE)
Forfait SFR h. Soir&WE -8H(4h+4h Soir&WE)
Forfait SFR MAXX 2ème ligne
Forfait Super Week-End
ForfaitBloqué MTV 1Heure30 Texto illimit
Formule ABC
Formule ABC à la seconde
Formule PERSO 2H (DPT) +10 Texto +2options
Le Forfait SFR 1H Série Limitée Essentiel
Le Forfait SFR 1H+1H Soir et WE
Le Forfait SFR 2H Série Limitée Essentiel
Le Forfait SFR 2H+2H Soir et WE
Le Forfait SFR 3H Série Limitée Essentiel
Le Forfait SFR 3H+3H Soir et WE
Le Forfait SFR 4H Série Limitée Essentiel
Le Forfait SFR 4H+4H Soir et WE
Le Forfait SFR 5H Série Limitée Essentiel
Le Forfait SFR 5H+5H Soir et WE
Les Uns les Autres
Nouveau Forfait MAXX
Option Modem internet 3G+ ajustable
Pass Prépayé internet 3G+
Plan tarifaire dormant SVF
Préférence
Privi 7 Pro

SFR Pro
SFR Pro 100
SFR Pro 1000
SFR Pro 100U
SFR Pro 150
SFR Pro 150U
SFR Pro 200
SFR Pro 200U
SFR Pro 300
SFR Pro 400
SFR Pro 400U
SFR Pro 500
SFR Pro 600
SFR Pro 600U
SFR Pro 800
SL exclu web Forfait Bloqué 40 minutes
Suspension temporaire
Tarif Nul Entreprise